

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MARS 2023

Délibération n°2023.03.032

Budget Primitif 2023 - Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP)

LE SEIZE MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2023

Secrétaire de Séance: Serge DAVID

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **56**

Nombre de pouvoirs: **16**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Michaël LAVILLE, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Charlène MESNARD, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Jérôme GRIMAL à Fadilla DAHMANI, Sandrine JOUINEAU à Sophie FORT, Gérard LEFEVRE à Pascal MONIER, Annie MARC à Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Anne-Marie TERRADE à Thierry HUREAU, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s):

Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Affichage : 29/03/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.032**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

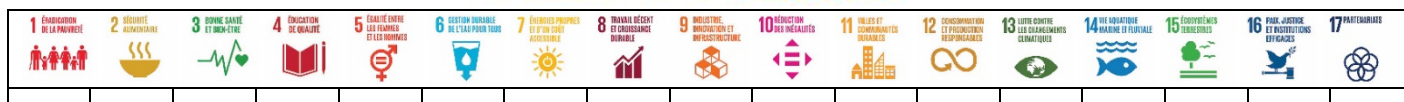
BUDGET PRIMITIF 2023 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : MAITRISE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

Enjeux : [90302 - 9) MAITRISER LES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

Non concerné

1°) Autorisations de programme et d'engagement

Ainsi que l'y autorise l'article L5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales suite à l'adoption de la M57 et du Règlement Budgétaire et Financier, GrandAngoulême gère un certain nombre d'opérations sous forme de programmes pluriannuels, en Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement (AE/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section de fonctionnement ou d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section d'investissement.

• Les Autorisations de Programme (AP) correspondent à des dépenses d'investissement à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par GrandAngoulême, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers. [Sont donc exclues de gestion pluriannuelle les opérations effectuées sous mandat (458x)]

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être affectées et engagées pour le financement des immobilisations, ensemble d'immobilisations ou subventions d'équipements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Affichage : 29/03/2023

Les Autorisations d'Engagement (AE) correspondent à des dépenses de fonctionnement résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles GrandAngoulême s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers à l'exclusion des frais de personnel. L'autorisation d'engagement est définie comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour ces dépenses de fonctionnement

• Les Crédits de Paiement (CP) d'une AP ou d'une AE correspondent au découpage de sa réalisation dans le temps : un échéancier de Crédits de paiement est donc attaché à chaque Autorisation.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Ce rapport regroupe dans un tableau en annexe l'ensemble des AP/CP et des AE/CP dont dispose GrandAngoulême sur chacun de ses budgets, en faisant ressortir pour chacune d'entre elles le montant total de l'autorisation et l'échéancier qu'il vous est proposé d'adopter à l'occasion de ce budget primitif.

Certaines AP vous sont proposées à la création, d'autres à la clôture. Des modifications de montants sont également proposées pour quelques-unes d'entre elles. Seules ces trois catégories sont détaillées.

Pour les autres AP/CP, il s'agit de constater la réalité de l'exécution 2022 et d'ajuster les échéanciers à la connaissance des calendriers d'exécution à ce jour.

Sur un montant total d'AP de 335 228,2 K€ présentes dans le document annexe récapitulatif :

- 296 395,1 K€ sont relatives à des montant d'AP votés toujours en cours en 2022
- 5 776,4 K€ correspondent à des propositions d'augmentations d'AP en cours
- 15 558,7 K€ sont relatives à des AP qui sont proposées à la clôture dans cette délibération
- et 17 498 K€ correspondent à de nouvelles AP.

Budget principal

Sur un montant total d'AP de 150 667,3 K€ présentes dans le document annexe récapitulatif :

- 129 288,4 K€ sont relatives à des montant d'AP votés toujours en cours en 2022
- - 937,4 K€ correspondent à des propositions diminutions globale du montant des AP en cours
- 8 148,3 K€ sont relatives à des AP qui sont proposées à la clôture dans cette délibération
- et 14 168 K€ correspondent à de nouvelles AP

Il est proposé la création de 18 nouvelles AP pour un montant total de 14 168 000 € et 3 374 320 € de CP 2023

Certaines d'entre elles constituent des AP d'amorce, permettant de lancer les études visant à définir les programmes et montants plus précis, qu'il conviendra de valider ou non ultérieurement. C'est le cas des AP :

- AP 94 – Complément expérimentation hydrogène de 30 K€ visant à définir les conditions d'extension du stockage et de l'utilisation de la pile à hydrogène installée à Krysalide
- AP 99 – Réhabilitation du 39 rue du Gond pour 30 K€. Ce bâtiment occupé antérieurement par la régie patrimoine permettrait, moyennant travaux, de mieux accueillir et répartir les services du siège
- AP 101 – Réfection voirie zone des Rabion (amorce) : 80 K€ inscrits sur 2023 pour étudier le phasage selon lequel la réfection totale de cette voirie pourrait être réalisée.

Les autres AP proposées sont :

- AP 95 – Plateforme immersive Krysalide : 90 K€ répartis sur 3 ans, permettant l'acquisition du matériel de réalité immersive pour accompagner et développer les usages de cette technologie auprès des entreprises du territoire
- AP 96 – Aide à l'immobilier d'entreprise : 700 K€ avec 120 K€ de CP en 2023. Il s'agit d'une nouvelle enveloppe de financement de l'aide à l'immobilier d'entreprise du territoire.
- AP 97 – Stratégie foncière biodiversité : 100 K€ avec 35 K€, pour permettre la réalisation d'acquisitions foncières nécessaires
- AP 98 – Compétence réseau de chaleur : 120 K€ avec une répartition sur 4 ans et un premier montant de 20 K€ de CP en 2023, pour lancer une première étude permettant de déterminer le périmètre et les conditions d'une possible nouvelle compétence, qu'il s'agira de définir. .
- AP 100 – Aménagement d'une annexe du Conservatoire (dit Top Forme) : 1 920 K€ avec 870 K€ de CP en 2023, pour l'acquisition du bâtiment situé 22 rue Guy Ragnaud pour y regrouper des activités aujourd'hui dispersée sur le territoire.
- AP 102 – Eclairage public – Amélioration énergétique: 1 400 K€ sur 3 ans avec 275 K€ en 2023, pour passer en LED les éclairages publics des 38 zones d'activité du territoire dans le cadre du programme d'économies d'énergie. Ces travaux doivent faire l'objet d'un cofinancement par le Fonds vert.
- AP 103 – Aménagement carrefour ZA des Voûtes -RD103 : 559 K€ sur 2 ans avec 125 K€ en 2023, pour réaliser l'aménagement d'un nouvel accès à la zone d'activité Euratlantic

- AP 104 – Réhabilitation Nautilus : 2 000 K€ prévue sur 4 années dont 362 K€ dès cette année, pour enclencher les travaux de réhabilitation nécessaires sur cet équipement qui a désormais plus de 20 ans.
- AP 105 – Recapitalisation de la SEM Territoires Charente : 768 K€ échelonnés sur 3 ans avec la majeure partie inscrite dès 2023, soit 500 K€, pour permettre la création d'une filiale dédiée à la gestion locative
- AP 106 – Création d'une maison de pays : 1 838 K€ sans inscription en 2023, L'objectif de ce projet serait de créer une vitrine pour le territoire mais également de réserver des espaces aux professionnels (Socio-professionnels, commerçant).
- Création de 3 AP pour faciliter la gestion pluriannuelle des équipements et travaux informatiques sur la période 2023-2026:
 - AP 107 – Plan numérique de: 366 K€ avec 98 K€ de CP en 2023
 - AP 108 – Matériel informatique 2023 – 2026 : 1 651 K€ dont 400 K€ de CP en 2023, AP dédiée aussi bien à l'informatique qu'à la téléphonie
 - AP 109 - PPI Renouvellement service commun : 1 166 K€ avec près de 400 K€ de CP en 2023, dédiée au plan de renouvellement des serveurs et autres matériels réseau du service commun avec la ville d'Angoulême.
- AP 110 – Réhabilitation habitat hors PLH – LOGELIA : 1 100 K€ sans CP en 2023, pour la réhabilitation des habitats du quartier Bel Air Grand Font ne pouvant pas bénéficier des travaux dans le cadre de l'ORU
- AP 111 - NEF3 : 250 K€ sans inscription en 2023, correspondant à la subvention d'équipement de GrandAngoulême à l'établissement public La Nef pour accompagner le programme de travaux qui visent à :
 - Mettre en sécurité du public et des travailleurs : aménagements extérieurs, végétalisation, fermeture du site, aménagement d'un quai de déchargement du matériel de tournées
 - Réaliser une plateforme PMR et augmentation de la zone publique en salle
 - Installer un nouvel espace de consommation bar
 - Remplacer la chaudière

Il s'agit d'un engagement minimal de 150 K€ et maximal de 250 K€. La finalisation du montant final de l'opération est à lier aux cofinancements qui seront trouvés.

Il est de plus proposé de clôturer 3 AP, ce qui représente une baisse de 2 000 000 € de reste à réaliser (et un montant d'AP réalisées de 6 148 349,88 €) :

- **AP 24 – RN 141** clôturée au montant réalisé de **5 000 000 €** ;
- **AP 40 – BAROUILHET** de **2 000 000 €** devient caduque du fait de sa non affectation en application du Règlement budgétaire et financier, du fait de l'absence d'affectation dans les deux années suivant l'ouverture de l'AP. Sa clôture ne supprime pas le principe d'un engagement de l'agglomération conformément à la délibération n°2016.05.148 pour ce même montant relatif à une participation à la ville d'Angoulême pour une action en lien avec la mobilité qui reste à définir.

- **AP 48 – AMENAGEMENT BARREAU NORD LES MONTAGNES** clôturée au montant réalisé de **1 148 349,88 €** ;

Le montant de certaines AP est revu à la hausse ou à la baisse. Globalement, ces variations représentent une hausse de 1 062 552,74 €

- **AP 52 – PRODUCTION NOUVELLE 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT** est portée à un montant total de **1 490 800 €**, soit une baisse de **229 200 €**. Au titre de 2023, 350 K€ sont prévus, le reste des crédits se répartit sur les 2 prochaines années. Cette baisse correspond à la caducité des crédits non affectés.
- **AP 68 – PLH 20-25 PRODUCTION SOCIALE PUBLIQUE** est portée à un montant total de **4 214 200 €**, et donc à la majorer des **229 200 €** non consommés de l'AP 52 afin de tenir compte des majorations liées à l'inflation pour respecter le programme initial.
- **AP 60 – CARTECLIMA ! (ex-PLANS & PROGRAMMES DE PLANIFICATION - PLUi2)** est portée à un montant total de **1 269 602,74 €**, et donc à la majorer des **217 552,74 €** afin d'intégrer le volet études sur les zones humides.
- **AP 77 – NAUTILIS GROUPE FROID** est portée à un montant total de **2 592 413 €**, et donc à la majorer des **60 000 €** afin de prolonger le réseau énergétique pour en récupérer de la chaleur et la diffuser au niveau de l'accueil.
- **AP 91 – ECOLE de la 2^{ème} CHANCE**, il s'agit de convertir une AP d'amorce en AP de projet en la majorant de **785 K€** pour la porter à un montant total de **819 000 €** sur 3 ans à commencer par une inscription de **84 000 €** en 2023 (majoration de **785 K€** de l'AP).

En intégrant l'ensemble de ces modifications proposées, le montant total d'AP en cours sur le budget principal s'élève à **150 667 328,77 €** dont **89 361 690,82 €** ont déjà été consommés. Il reste donc à financer **61 305 637,95 €** avec des crédits de paiement inscrits à hauteur de **15 033 543,70 €** en 2023.

Budget annexe Gestion Immobilière

Il est proposé de clôturer toutes les AP présentes dans ce budget pour acter l'intégration de la gestion immobilière dans le budget principal.

Les AP suivantes étaient arrivées au terme de leur réalisation :

- **AP 01 – TECHNOPARC**, soit une réalisation d'un montant de **4 859 476,22 €**
- **AP 02 - PILE A HYDROGENE** se clôture à **1 495 054,47 €**, à noter l'ouverture sur le budget principal en AP d'amorce N°94 avec un complément d'expérimentation hydrogène.

- **AP 03 - DECONSTRUCTION LE CORSAIRE** pour **144 730,67 €**
- **AP 07 - 379 RTE DE BORDEAUX** pour **211 188,01 €**
- **AP 91 – ECOLE de la 2^{ème} CHANCE, les études déjà réalisées se montent à 29 911,67 €, cette AP n'étant qu'à son début une AP d'amorce avait été ouverte et se trouve être complétée des crédits nécessaires à sa réalisation une fois son programme établi.**

Budget annexe Transports

- **AP 03 – OPERATIONS INDUITES BHNS** proposée à la clôture suite aux réalisations s'établissant à des travaux d'un montant de **669 981,28 €**.
- **AP 01 – BHNS 1 est portée à un montant total de 82 830 571,30 €**. Il convient donc de diminuer de **1 086 211,35 €** son montant global pour prise en compte de la caducité des crédits n'ayant pas fait l'objet d'un engagement. Ont déjà été réalisés 82 130 571,30 € restent donc 700 000 € de crédits pour terminer le programme. Ces crédits sont ventilés sur 2023 (400 K€) et 2024 (300 K€).

En intégrant cette modification d'autorisation de programme, le montant total d'AP sur le budget annexe Transports s'élève à 105 355 552,58 € dont 85 037 198,60 € ont déjà été réalisés. Il reste donc à financer 20 318 353,98 € dont 3 441 000 € sont inscrits en 2023.

Budget annexe Assainissement

- **AP 16 – SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT- TRVX CANA & OUVRAGES 2023 – 2026 est portée à un montant total de 10 400 000 €, et donc à la majorer de 7 800 000 €**. En effet, l'AP a été créée en DM3 pour un montant de 2 600 000 € correspondant au montant maximum qu'il était envisagé sur 2023 à cette date. Cela permettait de commencer d'engager les travaux au plus tôt de l'année. Les CP 2023 sont à ce jour limités à 2 350 000 €.

Le montant total d'AP sur le budget annexe Assainissement s'élève à 23 138 166,09 € dont 10 570 645,09 € ont déjà été consommés. Il reste donc à financer 12 567 521 € avec des crédits de paiement inscrits pour 2023 à hauteur de 4 182 521 €.

Budget annexe Eau potable

Le montant total d'AP sur le budget annexe Eau potable s'élève à 30 851 733,91 € dont 25 005 861,69 € ont déjà été réalisés. Il reste donc à financer 5 845 872,22 € avec des crédits de paiement inscrits pour 2023 à hauteur de 3059 474,15 €.

Budget annexe Déchets ménagers

- **Il est proposé de créer une AP 18 VEHICULES LOURDS 2023 -2026 de 3 330 K€** sans inscription de CP en 2023. Les délais entre les commandes et les livraisons des bennes sont tels que les crédits de paiement ne sont prévus qu'à compter de 2024.

En intégrant cette modification d'autorisation de programme, le montant total d'AP sur le budget annexe Déchets s'élève à 18 475 000 €, dont 5 908 286,39 € ont déjà été réalisés. Il reste donc à financer 12 566 713,61 € dont 2 654 391,80 € sont inscrits en 2023.

Pour les autres AP et les autres budgets, le montant des AP reste inchangé et les échéanciers de crédits de paiement sont proposés en tenant compte des réalisations de l'exercice 2022 et de l'état d'avancement des réalisations techniques des projets.

Ainsi, au budget primitif 2023, pour l'ensemble des budgets de GrandAngoulême, le montant total d'AP est de 335,2 M€ avec un reste à financer est de 112,6 M€. Les crédits de paiement inscrits au titre de 2023 s'élèvent à 28,37 M€.

S'ajoute la clôture pour caducité d'engagement de l'Autorisation d'Engagement N°01 du budget principal qui était de 115 K€. Les crédits relatifs aux actions du développement durable sont pleinement intégrés au budget et ont été ventilés dans le cadre de la présentation par piliers/ ambitions et enjeux du projet de territoire.

Seuls les crédits de paiement proposés au titre de l'exercice 2023 figurent dans le document budgétaire.

2) Autorisation d'engagement du budget principal

L'AE 01 – ETUDES DEVELOPPEMENT DURABLE est proposée à la clôture sans réalisation.

3) Opérations

Certaines opérations d'investissement ne nécessitent pas une gestion sous forme d'autorisation de programme. Elles peuvent toutefois être gérées sous forme de chapitre d'opération afin de les distinguer au sein des crédits d'investissement et permettre une fongibilité des crédits entre les chapitres 20, 21 et 23 au sein de l'opération.

Il est proposé de clôturer l'Opération :

- GYMNASSE DE DIRAC soit un investissement de 157 688,98 €

Il ne reste plus que la fin de l'opération « Crèches » : 1 212 874,81 € ont déjà été mandatés restent à réaliser : 60 125,19 € sur la prévision initiale, accompagnés d'un financement complémentaire de 29 605,11 € (pour information 793 973,23 € de subventions ont également été déjà perçues).

Je vous propose :

DE CREER les Autorisations de programme telles qu'elles figurent dans le présent rapport pour chacun des budgets ;

D'ADOPTER les montants ainsi que les échéanciers des AP/CP tels qu'ils figurent dans le document annexé ;

DE CLOTURER les Autorisations de programme ou de d'engagement et les opérations indiquées dans le présent rapport.

D'ADOPTER les crédits 2023 de l'Opération votée hors AP

Pour : 66 Contre : 2 Abstention : 4 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Affichage : 29/03/2023

Intitulé	PPI APRES DM3	MODIFICATI ON 2023 DE LA PPI	NOUVEAU PPI	REALISE AU 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s
AE 01 - ETUDES DEVELOPPEMENT DURABLE	115,0 K€	-115,0 K€	- €					
TOTAL AE/CP BUDGET PRINCIPAL	115,0 K€	-115,0 K€	- €					
TOTAL AE/CP TOUS BUDGETS	115,0 K€	-115,0 K€	- €					
AP 02 - MEDIATHEQUE	32 195,0 K€		32 195,0 K€	31 618,7 K€			576,3 K€	
AP 11 - PASSERELLE POLE ECHANGE MULTIMODAL	11 152,4 K€		11 152,4 K€	9 974,2 K€	1 178,2 K€			
AP 14 - SECTEUR GARE	9 000,0 K€		9 000,0 K€	7 952,6 K€	200,0 K€	847,4 K€		
AP 16 - PARVIS PEM ANGOULEME	8 866,3 K€		8 866,3 K€	8 670,0 K€	80,0 K€	116,3 K€		
AP 18 - PUBLIC SPECIFIQUE	0 K€		0,0 K€		0,0 K€			
AP 19 - REHABILITATION DU PARC PUBLIC EXISTANT	0 K€		0,0 K€					
AP 20 - HABITAT INDIGNE 2014 - 2020	2 626,3 K€		2 626,3 K€	2 445,1 K€	181,2 K€			
AP 21 - PCS 2014 - 2020 P ⁿ Nvelles PARC PUBLIC	4 108,1 K€		4 108,1 K€	3 706,3 K€	200,0 K€	163,2 K€	38,7 K€	
AP 23 - PNRU 2 BAGF / EDM	8 763,0 K€		8 763,0 K€	1 574,6 K€	650,0 K€	1 200,0 K€	1 200,0 K€	4 138,4 K€
AP 24 - RN 141	5 000,0 K€		5 000,0 K€	5 000,0 K€				
AP 26 - AMENAGEMENT VOIRIE ZONES MONTAGNE	1 473,2 K€		1 473,2 K€	1 401,9 K€	71,3 K€			
AP 28 - VAL DE CHARENTE -V092	1 248,0 K€		1 248,0 K€	953,5 K€	294,5 K€			
AP 30 - DOC D'URBANISME	478,0 K€		478,0 K€	380,5 K€	50,0 K€	47,5 K€		
AP 35 - COUP DE POUCE SORTIE DE VACANCE (PINEL+)	207,8 K€		207,8 K€	199,7 K€	8,0 K€			
AP 37 - NAUTILIS - TOITURE	2 510,4 K€		2 510,4 K€	39,7 K€	50,0 K€	434,0 K€	1 986,7 K€	
AP 39 - TROIS CHENES ET SNPE	198,0 K€		198,0 K€	66,5 K€	60,0 K€	71,5 K€		
AP 40 - BAROUILHET	2 000,0 K€	-2 000,0 K€	0,0 K€	0,0 K€		0,0 K€		
AP 41 - LIAISONS DOUCES	200,0 K€		200,0 K€	100,2 K€	0,0 K€	99,8 K€		
AP 42 - PEM SUD ANGOUMOIS - Passerelle	3 560,0 K€	310,0 K€	3 870,0 K€	2 898,8 K€	971,2 K€			
AP 42 - PEM SUD ANGOUMOIS - Parvis	2 365,0 K€	-250,0 K€	2 115,0 K€	1 302,3 K€	800,0 K€	12,7 K€		
AP 42 - PEM SUD ANGOUMOIS - Quai	407,0 K€	-60,0 K€	347,0 K€	124,3 K€	199,8 K€	23,0 K€		
AP 47 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	0 K€		0,0 K€					
AP 48 - AMENAGEMENT BARREAU NORD LES MONTAGNES	1 148,3 K€		1 148,3 K€	1 148,3 K€	0,0 K€			
AP 50 - LIAISON ROND-POINT CROIX BLANCHE LES MONTAGNES	622,9 K€		622,9 K€	10,1 K€	50,0 K€	562,8 K€		
AP 51 - LOCAL DE STOCKAGE DE GRANDANGOULEME	1 280,0 K€		1 280,0 K€	535,3 K€	644,7 K€	100,0 K€		
AP 52 - PRODUCTION NOUVELLE 2019-2020 NOUVEAU REGLEMEN	1 720,0 K€	-229,2 K€	1 490,8 K€	759,9 K€	350,0 K€	175,6 K€	205,3 K€	
AP 53 - REHABILITATION 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT	247,0 K€		247,0 K€	102,8 K€	70,7 K€	0,0 K€	73,5 K€	
AP 55 - REHABILITATION VOIRIES	2 423,7 K€		2 423,7 K€	1 550,1 K€	400,0 K€	473,5 K€		
AP 56 - SCHEMA CYCLABLE	1 300,0 K€		1 300,0 K€	298,3 K€	400,0 K€	376,7 K€	225,0 K€	
AP 57 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE 2019	310,0 K€		310,0 K€	126,6 K€	70,0 K€	43,4 K€	70,0 K€	
AP 58 - RELOCALISATION DE L'ESPE	500,0 K€		500,0 K€	232,5 K€	267,5 K€			
AP 59 - REHABILITATION EESI	400,0 K€		400,0 K€	100,0 K€	0,0 K€	100,0 K€	150,0 K€	50,0 K€
AP 60 CARTECLIMA (ex-PLANS & PROGRAMMES DE PLANIFICATIO	1 052,1 K€	217,6 K€	1 269,6 K€	114,6 K€	335,0 K€	355,0 K€	400,0 K€	65,0 K€
AP 61 - DOCUMENTS URBANISME 2	401,0 K€		401,0 K€	100,4 K€	100,0 K€	100,1 K€	37,8 K€	62,7 K€
AP 63 - EAUX PLUVIALES - GRAND FONT 2	2 182,0 K€		2 182,0 K€	1 747,7 K€	434,3 K€			
AP 64 - TUILERIE NIOULET	143,2 K€		143,2 K€	100,1 K€	43,1 K€			
AP 65 - DSI PROGRAMME 2020	310,0 K€		310,0 K€	71,7 K€	197,0 K€	41,3 K€		
AP 66 - EAUX PLUVIALES SCHEMA RURAL	672,4 K€		672,4 K€	667,7 K€	4,7 K€			
AP 68 - PLH 20-25 PRODUCTION SOCIALE PUBLIQUE	3 985,0 K€	229,2 K€	4 214,2 K€	165,7 K€	450,0 K€	1 600,0 K€	1 998,5 K€	
AP 69 - PLH 20-25 REHABILITATION	1 500,0 K€		1 500,0 K€	0,0 K€	100,0 K€	1 110,0 K€	290,0 K€	
AP 70 - PLH 20-25 PIG - OPAH RU - AUTRES COMMUNES	2 060,0 K€		2 060,0 K€	197,1 K€	250,0 K€	400,0 K€	400,0 K€	812,9 K€
AP 71 - PLH 20-25 OPAH (Angoulême)	800,0 K€		800,0 K€	21,6 K€	30,0 K€	260,0 K€	260,0 K€	228,4 K€
AP 72 - PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT	592,0 K€		592,0 K€	23,9 K€	20,0 K€	120,0 K€	120,0 K€	308,1 K€
AP 73 - PLH 20-25 PASS ACCESSION	1 685,0 K€		1 685,0 K€	315,0 K€	250,0 K€	330,0 K€	330,0 K€	460,0 K€
AP 74 - PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES	483,0 K€		483,0 K€	13,0 K€	75,0 K€	333,0 K€	62,0 K€	
AP 75 - STADE D'ATHLETISME CLUB HOUSE receptif	120,0 K€		120,0 K€	0,0 K€	26,0 K€	94,0 K€		
AP 76 - REHABILITATION BATIMENT RUE DU GOND	80,0 K€		80,0 K€	19,3 K€	60,7 K€			
AP 77 - NAUTILIS GROUPE FROID	2 532,4 K€	60,0 K€	2 592,4 K€	2 201,7 K€	390,7 K€			
AP 79 - GDV SCHEMA DEPARTEMENTAL	760,0 K€		760,0 K€	15,9 K€	90,0 K€	654,1 K€		
AP 80 - PLATEFORME IUT	90,0 K€		90,0 K€	30,0 K€	30,0 K€	30,0 K€		
AP 85 - PROGRAMME ACQUISITION VEHICULE LEGER	495,0 K€		495,0 K€	0,0 K€	150,0 K€	110,0 K€	110,0 K€	125,0 K€
AP 86 - CONSERVATOIRE - REHABILITATION TECHNIQUE	7 267,8 K€		7 267,8 K€	7,7 K€	75,0 K€	475,0 K€	6 710,1 K€	
AP 87 - EAUX PLUVIALES URBAINES EN ZONE RURALE 2	1 250,0 K€		1 250,0 K€	234,3 K€	450,0 K€	400,0 K€	165,7 K€	
AP 89 - CHAUFFERIE BIO MASSE DE NAUTILIS	1 231,5 K€		1 231,5 K€	17,9 K€	56,0 K€	1 087,6 K€	70,0 K€	
AP 90 - VAL DE CHARENTE 2 - ACQUISITIONS	150,0 K€	-50,0 K€	100,0 K€	0,0 K€	70,0 K€	30,0 K€		
AP 90 - VAL DE CHARENTE 2 - CHEMINEMENT DOUX	750,0 K€	50,0 K€	800,0 K€	23,2 K€	576,8 K€	200,0 K€		
AP 90 - VAL DE CHARENTE 2 - PASSERELLE	500,0 K€		500,0 K€	0,0 K€	64,0 K€	436,0 K€		
AP 91 - ECOLE DE LA 2ème CHANCE	34,0 K€	785,0 K€	819,0 K€	0,0 K€	84,0 K€	504,0 K€	231,0 K€	
AP 94 - COMPLEMENT EXPERIMENTATION HYDROGENE amorce		30,0 K€	30,0 K€		30,0 K€			
AP 95 - PLATEFORME IMMERSIVE KRYSALIDE		90,0 K€	90,0 K€		30,0 K€	30,0 K€	30,0 K€	
AP 96 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE		700,0 K€	700,0 K€		120,0 K€	150,0 K€	200,0 K€	230,0 K€
AP 97 - STRATEGIE FONCIERE BIODIVERSITE		100,0 K€	100,0 K€		35,0 K€	40,0 K€	15,0 K€	10,0 K€
AP 98 - COMPETENCE RESEAU DE CHALEUR		120,0 K€	120,0 K€		20,0 K€	70,0 K€	30,0 K€	
AP 99 - REHABILITATION SIEGE - 39 RUE DU GOND amorce		30,0 K€	30,0 K€		30,0 K€			
AP 100 - REAMENAGEMENT PHASE 2 DU CONSERVATOIRE (dit top forme)		1 920,0 K€	1 920,0 K€		870,0 K€	1 050,0 K€		
AP 101 - REFECTIONS VOIRIES ZONE DE RABION (amorce)		80,0 K€	80,0 K€		80,0 K€			
AP 102 - ECLAIRAGE PUBLIC - AMELIORATION ENERGETIQUE		1 400,0 K€	1 400,0 K€		275,0 K€	780,0 K€	345,0 K€	
AP 103 - AMENAGEMENT CARREFOUR ZA DES VOUTES -RD103		559,0 K€	559,0 K€		125,0 K€	434,0 K€		
AP 104 - REHABILITATION NAUTILIS		2 000,0 K€	2 000,0 K€		362,0 K€	500,0 K€	548,0 K€	590,0 K€
AP 105 - RECAPITALISATION DE LA SAEML TERRITOIRE CHARENTE		768,0 K€	768,0 K€		500,0 K€	134,0 K€	134,0 K€	
AP 106 - CREATION D'UNE MAISON DE PAYS		1 838,0 K€	1 838,0 K€		0,0 K€	650,0 K€	650,0 K€	538,0 K€
AP 107 - PLAN NUTRITIONNEL 2017-2023 03 32-DE		366,0 K€	366,0 K€		98,0 K€	188,0 K€	80,0 K€	
AP 108 - RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE 2023 - 2026		1 651,0 K€	1 651,0 K€		400,0 K€	375,0 K€	397,0 K€	479,0 K€
AP 109 - PPI RENOUVELLEMENT SERVICE COMMUN		1 166,0 K€	1 166,0 K€		399,3 K€	396,3 K€	218,3 K€	152,0 K€
AP 110 - REHABILITATION HABITAT PORS PLH 3 LOGELIA		1 100,0 K€	1 100,0 K€			148,0 K€	280,0 K€	672,0 K€
AP 111 - NEF 3		250,0 K€	250,0 K€			150,0 K€	100,0 K€	
AP BUDGET PRINCIPAL	137 436,8 K€	13 230,6 K€	150 667,3 K€	89 361,7 K€	15 033,5 K€	18 612,7 K€	18 737,9 K€	8 921,5 K€

Intitulé	PPI APRES DM3	MODIFICATI ON 2023 DE LA PPI	NOUVEAU PPI	REALISE AU 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s
AP 1 - BHNS	83 916,8 K€	-1 086,2 K€	82 830,6 K€	82 130,6 K€	400,0 K€	300,0 K€		
AP 3 - OPERATIONS INDUITES BHNS	670 K€		670,0 K€	670,0 K€				
AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	2 665,0 K€		2 665,0 K€	981,0 K€	200,0 K€	600,0 K€	484,0 K€	400,0 K€
AP 5 - MODERNISATION RESEAU	1 750,0 K€		1 750,0 K€	945,7 K€	700,0 K€	104,3 K€		
AP 6 - BHNS PHASE 2	10 000,0 K€		10 000,0 K€	310,0 K€	1 810,0 K€	1 300,0 K€	2 065,0 K€	4 515,0 K€
AP 7 - ACHAT MATERIEL ROULANT TC MOBIUS	7 200,0 K€		7 200,0 K€	0,0 K€	250,0 K€	1 620,0 K€	3 000,0 K€	2 330,0 K€
AP 8 - ACHAT DE VELOS POUR LE SERVICE LOCATION MOBIUS	240,0 K€		240,0 K€	0,0 K€	81,0 K€	82,0 K€	77,0 K€	
AP BUDGET TRANSPORTS	106 441,8 K€	-1 086,2 K€	105 355,6 K€	85 037,2 K€	3 441,0 K€	4 006,3 K€	5 626,0 K€	7 245,0 K€
AP 1 - USINE DE TOUVRE	27 050,0 K€		27 050,0 K€	23 747,2 K€	1 430,0 K€	847,2 K€	1 025,6 K€	
AP 2 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2018	0 K€		0,0 K€					
AP 3 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2019	0 K€		0,0 K€					
AP 4 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2020	967,7 K€		967,7 K€	958,3 K€	9,5 K€			
AP 5 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	200,0 K€		200,0 K€	0,0 K€	50,0 K€	150,0 K€		
AP 6 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2022	1 734,0 K€		1 734,0 K€	300,4 K€	870,0 K€	563,6 K€		
AP 7 - AAP OUVRAGES 2022 (3 RESERVOIRS)	0 K€		0,0 K€	- €				
AP 8 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2023	900,0 K€		900,0 K€	0,0 K€	700,0 K€	200,0 K€		
AP BUDGET EAU POTABLE	30 851,7 K€	0,0 K€	30 851,7 K€	25 005,9 K€	3 059,5 K€	1 760,8 K€	1 025,6 K€	0,0 K€
AP 01 - TECHNOPARC	4 859,5 K€		4 859,5 K€	4 859,5 K€				
AP 02 - PILE A HYDROGENE	1 495,1 K€		1 495,1 K€	1 495,1 K€				
AP 03 - DECONSTRUCTION LE CORSAIRE	144,7 K€		144,7 K€	144,7 K€				
AP 7 - 379 RTE DE BORDEAUX	211,2 K€		211,2 K€	211,2 K€				
AP 10 - ECOLE DE LA 2ème CHANCE	29,9 K€		29,9 K€	29,9 K€				
AP BUDGET GESTION IMMOBILIERE	6 740,4 K€	0,0 K€	6 740,4 K€	6 740,4 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€
AP 03 - COLONNES ENTERREES	3 800,0 K€		3 800,0 K€	3 437,3 K€	362,7 K€			
AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS	240,0 K€		240,0 K€	10,7 K€	30,0 K€	100,0 K€	99,3 K€	
AP 11 - MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENTS 2021	1 206,0 K€		1 206,0 K€	472,7 K€	153,0 K€	580,3 K€		
AP 12 - RESTRUCTURATION SITE IUOM	2 650,0 K€		2 650,0 K€	1 709,8 K€	550,0 K€	390,2 K€		
AP 13 - BORNES A BIO DECHETS	1 680,0 K€		1 680,0 K€	258,3 K€	1 000,0 K€	421,7 K€		
AP 14 - VEHICULES LOURDS 2021	707,0 K€		707,0 K€	0,0 K€	190,0 K€	517,0 K€		
AP 15 - VEHICULES LEGERS 2021	270,0 K€		270,0 K€	0,0 K€	125,0 K€	35,0 K€	75,0 K€	35,0 K€
AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE	3 392,0 K€		3 392,0 K€	19,5 K€	213,7 K€	2 006,0 K€	1 152,8 K€	
AP 17 - EXTENSION DECHETTERIE DE SOYAUX	1 200,0 K€		1 200,0 K€	0,0 K€	30,0 K€	460,0 K€	710,0 K€	
AP 18 - VEHICULES LOURDS 2023 -2026		3 330,0 K€	3 330,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	1 260,0 K€	870,0 K€	1 200,0 K€
AP BUDGET DECHETS MENAGERS	15 145,0 K€	3 330,0 K€	18 475,0 K€	5 908,3 K€	2 654,4 K€	5 770,2 K€	2 907,1 K€	1 235,0 K€
AP 05 - TRAVAUX STEP VINDELLE	2 553,9 K€		2 553,9 K€	2 551,6 K€	2,2 K€			
AP 06 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	761,0 K€		761,0 K€	668,4 K€	92,6 K€			
AP 08 - TRVX 2019 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAG	2 585,8 K€		2 585,8 K€	2 585,7 K€	0,1 K€			
AP 09 - TRVX 2020 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAG	0 K€		0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€			
AP 10 - REHABILITATION LES PLANES / SAINT YRIEIX	3 297,5 K€		3 297,5 K€	3 296,7 K€	0,9 K€			
AP 11 - TRVX 2021 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAG	0 K€		0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€			
AP 12 - TRVX 2022 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAG	2 300,0 K€		2 300,0 K€	1 468,3 K€	831,7 K€			
AP 13 - VEHICULES LOURDS 2022	420,0 K€		420,0 K€	0,0 K€	420,0 K€			
AP 14 - VEHICULES LEGERS 2022	320,0 K€		320,0 K€	0,0 K€	85,0 K€	70,0 K€	95,0 K€	70,0 K€
AP 15 - CREATION 3ème SURPRESSEUR D'AIR - STEP FREGENEUIL	500,0 K€		500,0 K€	0,0 K€	400,0 K€	100,0 K€		
AP 16 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT- TRVX CANA & OU	2 600,0 K€	7 800,0 K€	10 400,0 K€	0,0 K€	2 350,0 K€	2 600,0 K€	2 600,0 K€	2 850,0 K€
AP BUDGET ASSAINISSEMENT	15 338,2 K€	7 800,0 K€	23 138,2 K€	10 570,6 K€	4 182,5 K€	2 770,0 K€	2 695,0 K€	2 920,0 K€
AP TOUS BUDGETS CONFONDUS	311 953,8 K€	23 274,3 K€	335 228,1 K€	222 624,0 K€	28 370,9 K€	32 920,0 K€	30 991,6 K€	20 321,5 K€
GYMNASE DE DIRAC	159,3 K€	-1,7 K€	157,7 K€	157,7 K€				
NOUVELLES CRECHES	1 273,0 K€		1 273,0 K€	1 212,9 K€	60,1 K€			
OPERATIONS BUDGET PRINCIPAL	1 568,7 K€	-1,7 K€	1 567,0 K€	1 370,6 K€	60,1 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€
	313 522,5 K€	23 272,7 K€	336 795,2 K€	223 994,6 K€				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Affichage : 29/03/2023